Paris Biotech Santé

AVOIR *N°006/2026A*

ELYSSAMED
24 RUE DU FAUBOURG SAINT JACQUES
75014 PARIS

Paris, le 18 février 2026

REDEVANCE D'OCCUPATION	Montant en euros
AVOIR SUR FACTURE N°012/2021 DU 29 MARS 2021	
Vu le contrat de sous occupation dans les locaux de l'Université Paris Descartes de la société ELYSSAMED incubée au sein de Paris Biotech Santé conclu du 05/07/16 au 20/10/2017 et notamment en application de l'article 2 : redevance d'occupation pour la mise à disposition du bureau 8 Facture de solde correspondant à 70% du montant total dû dans le cadre de la sous occupation au profit de ELYSSAMED **Du 05/07/2016 au 20/10/17 1 395,17 € HT** *Nombre d'années 1,29* *Surface en m2 9,27* *base de tarif 140€ TTC/m2/an, soit 116,67€ HT* **Montant total dû 1 395,17 euros HT**	
Solde HT	**-976,62**
TOTAL TTC à payer	**-1 171,95**
T.V.A. (20%)	**-195,32**

Paiement par chèque ou par virement bancaire à réception de facture

Conformément à l'article L.441-6 du Code du commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est suceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. (art. D 441-5 du code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L 441-6 alinéa 12 du Code de commerce)

code bancaire	code guichet	numéro de compte	Clé RIB
10278	06500	00020651301	47

IBAN	FR7610278065000002065130147		
BIC	CMCIFR2A		